



**FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE**  
enseignement, éducation, recherche, culture, formation, insertion



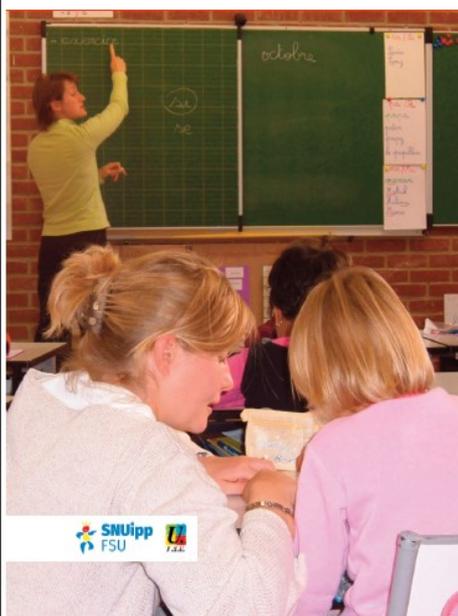
**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**AESH**

**Gagner un métier !**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



Depuis 2014, les AESH sont recrutés dans les écoles et les établissements pour exercer des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire de ces élèves. Ils sont aujourd'hui partie prenante des équipes éducatives et leur nombre a considérablement augmenté en fonction des besoins importants d'accompagnement pour assurer de bonnes conditions de scolarité aux élèves en situation de handicap.

Plus de trois ans après la parution du décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des AESH, de nombreux problèmes continuent de se poser, rendant compte d'un quotidien dégradé démontrant les avancées attendues, notamment la garantie d'un temps complet et d'un salaire décent, une reconnaissance professionnelle passant par un statut et une formation. Aujourd'hui les accompagnants (AESH ou en CUI/CAE), sont unanimes pour souhaiter une évolution rapide en revendiquant la création d'un « vrai métier ».

L'engagement du Président de la République en faveur des personnes en situation de handicap, la nomination d'une secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées sont les signes d'une volonté de faire évoluer le dossier, dont la question de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité des journées contre la précarité des 7 et 8 novembre et dans la perspective des mobilisations en faveur des agents non titulaires initiées par la FSU, la FSU85, avec ses syndicats (SNES, SNUipp, SNUEP, SNEP), s'engage avec les AESH pour dresser les contours d'un véritable métier. Voir les modalités en page intérieure.

**La construction d'un véritable métier, c'est avec nous !**

### Rencontres avec les AESH\* dans le département

**Montaigu** : lundi 9 avril de 17h à 18h, collège Jules Ferry

**Chantonnay** : lundi 16 avril, 17h à 18h, collège Couzinet

**Autres secteurs** : pour organiser une rencontre sur votre secteur, contactez-nous : Tel : 02.51.05.56.80 - Email : [fsu85@fsu.fr](mailto:fsu85@fsu.fr)

\* des personnels enseignants intéressés peuvent assister aux réunions

**Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont invités, dans les départements, à venir échanger, à débattre ensemble des conditions d'exercice de leur métier et à formuler leurs attentes qui seront ensuite portées nationalement.**

## Des livrets revendicatifs

La FSU a décidé d'aller à la rencontre des AESH dans les départements pour leur donner la parole sur leur métier.

Si une réflexion est amorcée au niveau national et qu'elle s'accompagne d'évolutions, il faut que celles-ci tiennent compte de l'expérience des accompagnants et de leurs attentes.

A chaque niveau seront élaborés collectivement des livrets revendicatifs pour un véritable métier de l'accompagnement,

**« AESH, le métier que nous voulons ».**

Statut, formation, salaire, temps de travail, attendus du métier, référentiel de compétences, travail en équipe accompagnement hors temps scolaire, perspectives professionnelles... il s'agit de réfléchir au métier de demain.

Pour que l'exercice d'une simple fonction se transforme en véritable métier !

---

## Des audiences partout

Conférences de presse, rencontres avec les élus, demandes d'audience auprès des inspecteurs d'académie et des recteurs..., il s'agit de faire toute la lumière sur la réalité de l'accompagnement aujourd'hui et sur les exigences d'un véritable métier.

Au niveau national, le SNUippFSU demandera à être reçu par Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, mais également par le ministre de l'Education nationale. Il leur remettra à cette occasion une synthèse de tous les livrets revendicatifs rédigés dans chaque département.

---

## La FSU mobilisée

La FSU a organisé des journées contre la précarité dans la Fonction publique les 7 et 8 novembre et a été reçue à cette occasion au ministère de l'action et des comptes publics.

Aujourd'hui 1 agent de la Fonction publique sur 5 est un agent non titulaire ou contractuel et les récentes annonces sur la généralisation du recours aux contrats sont inquiétantes.

Les mobilisations à venir seront l'occasion de poursuivre le combat pour l'amélioration du service public dont les missions doivent être assurées par des agents recrutés, formés et rémunérés sous statut de la Fonction publique.

## « AESH, le métier que nous voulons »

La secrétaire d'État auprès au Premier ministre, chargée des personnes handicapées, s'est engagée à plusieurs reprises à *« rénover le métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap »*.

Nous ne voulons pas être exclu-es des débats, c'est pourquoi nous émettons nos propositions pour transformer l'exercice de la fonction d'accompagnant-e en véritable métier.

- Sur les conditions d'emploi et de salaire
- Sur les conditions d'exercice du métier
- Sur le métier

**La Conférence nationale du handicap : gagnons un véritable métier !**

Le 5 décembre dernier, Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, a dévoilé le plan de transformation pour "permettre à l'École de la République d'être pleinement inclusive".

L'un des six axes de ce plan prévoit de "transformer durablement l'accompagnement des élèves en situation de handicap", avec l'objectif de "qualifier les accompagnants et renforcer l'attractivité de leur métier sur tous les temps et lieux de vie des enfants et des jeunes à partir de la rentrée 2018/2019".

La secrétaire d'État reconnaît que tant que le système de recrutement et d'emploi des accompagnants restera précaire, reposant pour partie sur des emplois aidés, les besoins d'accompagnement seront difficiles à pourvoir. Il reste à lui faire entendre que les temps incomplets imposés, les bas salaires et l'absence de perspectives ne sont pas non plus une aide pour la pérennisation de ces emplois.

La prochaine Conférence nationale du handicap devrait permettre de faire le point sur les engagements pour la prochaine rentrée scolaire. D'ici là, les livrets revendicatifs sur le métier d'AESH nous permettront de nous inviter dans le débat et de porter les revendications des personnels eux mêmes.

**Des préconisations du médiateur de l'Éducation nationale**

Chaque année, le médiateur de l'Éducation nationale présente un rapport sur un thème pour lequel il a été sollicité. En juin 2017, les travaux présentés sont en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Un chapitre concerne les AESH pour lesquels le médiateur pose clairement la question du statut au sein de la Fonction publique, « offrant ainsi un déroulement de carrière, des perspectives d'évolution, des possibilités de mobilité et, le métier étant plus attractif, offrant la possibilité d'avoir un vivier de remplaçants. »

Il préconise également un recrutement à un niveau d'études permettant de faire un suivi de l'élève en situation de handicap jusqu'à la fin de ses études secondaires.

Au sujet de la formation justement, le médiateur suggère d'assurer à l'ensemble des AESH, une formation sur les méthodes d'accompagnement reconnues par la Haute Autorité de santé, et plus particulièrement pour les élèves autistes.

**Un engagement de campagne**

Si l'engagement en 2016 d'un plan de transformation progressive des contrats aidés en contrats d'AESH est à porter au crédit du précédent Président de la République, l'actuel président a fait aussi du handicap l'un de ses principaux axes d'engagement pendant la campagne des élections présidentielles.

Parmi les objectifs figure la facilitation de la scolarisation des élèves en situation de handicap, qui a été déclinée depuis par le ministre de l'Éducation nationale.

Renforcement des effectifs d'AESH, engagement à trouver une solution d'accompagnement pour tous les élèves ayant une notification d'aide... le ton a été donné à la rentrée 2017, même si les bonnes intentions n'ont pas toujours été suivies d'effets.

Aujourd'hui la nomination d'une secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées traduit une volonté de donner corps aux promesses de campagne. L'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap doit déboucher rapidement sur une évolution du métier d'accompagnant.

**TROIS QUESTIONS À...**

Ahmed Toubal,  
Accompagnant des élèves en  
situation de handicap (Rennes)  
depuis 11 ans

**Pourquoi avoir choisi ce métier ?**

Je voulais aider les élèves en situation de handicap à s'intégrer à l'école du quartier, leur permettre d'avoir accès aux études et par conséquent leur proposer une autre perspective d'avenir.

Je me suis donc inscrit dans ce métier d'accompagnant après des désillusions dans mon métier d'éducateur spécialisé. Ce métier que je ne connaissais pas, j'ai appris à le découvrir.

Il m'a tout de suite plu et je m'y suis investi. Ma situation personnelle m'a permis de continuer malgré le faible salaire. C'est pour cela qu'en 2014 quand on m'a proposé le CDI j'ai accepté.

**Qu'est-ce qui ne va pas dans le métier aujourd'hui ?**

Aujourd'hui, je me retrouve parfois confronté à des situations complexes, sans réelles formations, informations et sans savoir vers qui me tourner. Je me retrouve en difficulté et sans réponse pour les élèves.

La bienveillance dont je fais preuve et le bon sens m'aident mais pas suffisamment. Le manque de statut me pose question. Suis-je bien à ma place ? Est-ce bien mon rôle ?

**Comment faire évoluer le métier d'AESH ?**

Si j'avais une baguette magique, j'aimerais que ce métier ait une réelle formation. Une formation pour mieux appréhender les problématiques du public rencontré afin de pouvoir apporter des réponses adaptées aux élèves. Ce qui permettrait à chacun de pouvoir investir ce métier sans se poser la question du salaire et du statut. Ce métier doit évoluer. Nous accueillons de plus en plus d'élèves en situation de handicap, qu'il soit physique, mental ou psycho-social. Nous sommes de

plus en plus nombreux à accompagner ces élèves et nous devrions pouvoir leur apporter une réponse adaptée à leur problématique.

Ce métier, pour qu'il évolue, doit passer par une véritable formation, un véritable statut, et une reconnaissance de nos pairs. Nos élèves méritent au moins cela.

## BILAN de la Journée de formation syndicale AESH du lundi 15 janvier à la La Roche sur Yon



60 AESH de tout le département sont venus rencontrer Madame Thoulec-Théry évoquer la place des AESH auprès des élèves en situation de handicap.

La présentation de Madame Thoulec-Théry a permis de mettre en avant la relation entre l'AESH et l'enseignant-e.

Le besoin de formation des uns et des autres a pu être exprimé. Des paroles fortes ont été exprimées par les AESH présentes : « *Quand l'enseignant joue son rôle, je suis transparente. Il faut que je respecte son travail et il doit respecter le mien* ».

Il faut définir ce que chacun fera. Le maître conduit une classe. L'AESH accompagne l'enfant. Ce que vivent les AESH est complexe.

### BESOINS et FORMATIONS revendiqués par les AESH :

- Un temps d'analyse de pratique
- Une formation sur la connaissance des différents handicaps :
  - ⇒ les malvoyants ,
  - ⇒ les malentendants ,
  - ⇒ l'autisme,
  - ⇒ la dyslexie, la dyspraxie...
- Avoir une formation en LSF, en braille
- Avoir une formation en secourisme



### Des propositions pour le livret revendicatif de la Vendée ont déjà émergé :

- Informations sur leur droits et leurs devoirs, sur leur carrière.
- Formation au service de la mission d'AESH
- Formation pour obtenir un diplôme d'état.
- Temps dédié au bilan et aux échanges avec les enseignants
- Avoir un temps plein : 35h
- Avoir un salaire décent
- Bénéficier d'une journée VAE avec un référent du rectorat